

	<p>SECTION</p>  <p>INDRE ET LOIRE</p>	<p>SECTION F.O.-DGFIP 37 DDFIP INDRE ET LOIRE 94 Boulevard Béranger 37 032 TOURS CEDEX 1 Tel. : 02 47 21 74 58 ou 74 26</p> <p>Adresse mèl : fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr Site de la section : http://www.fo-dgfip-sd.fr/037/</p>
-----------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Compte rendu du CHS-CT du 13 octobre 2022

La réunion est présidée par M. POURQUIER, avec la participation de M BOCQUILLON (ISST) en visioconférence, de Mmes LEMOINE (assistante de prévention), AGATI, secrétaire animatrice du CHSCT 37, BOUTIER, responsable du pôle pilotage, et du Dr MERLE

L'ordre du jour porte sur les points suivants :

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 7 juillet 2022 ;
2. Point de situation COVID-19 (pour information) ;
3. Actualités du médecin du travail – Fiches de risques professionnels SIP LOCHES (pour information) ;
4. Actualités de l'ISST : présentation CSA et rapport visite de la Trésorerie Amendes (pour information) ;
5. Présentation et installation de bornes wifi dans les sites du département ;
6. Examen du registre CHSCT et des fiches de signalement (pour information) ;
7. Point d'information sur les travaux immobiliers ;
8. Point sur les exercices d'évacuation ;
9. Programme d'intervention 2022 du CHSCT : budget et fiches d'actions ;
10. Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 7 juillet 2022

Vote « POUR » à l'unanimité des organisations syndicales.

2. Point de situation COVID-19 (pour information)

334 cas depuis le début de la pandémie

6 cas en octobre

7 cas en septembre

6 cas en août

50 cas en juillet

1 seul cas de COVID long

Un rappel des consignes de sécurité sera fait sur ULYSSE 37

3. Actualités du médecin du travail – Fiches de risques professionnels SIP LOCHES (pour information)

Rapport concernant le site de LOCHES du 04 juillet 2022

Le site a fait l'objet d'une importante rénovation pour accueillir le CGR avec une réorganisation de l'espace dédié au SIP.

Mme MERLE souligne un turn-over important de l'effectif (mutations, départs en retraite avec l'arrivée de stagiaires et de contractuels)

Mme MERLE propose de :

- réduire la luminosité dans le hall d'accueil
- accompagner le changement
- favoriser le transfert de savoir en organisant un « tuilage » avant les départs prévisibles

4. Actualités de l'ISST : présentation CSA et rapport visite de la Trésorerie Amendes (pour information)

Le Comité Social d'Administration (**CSA**) est présenté dans le décret n°2020-1427 du 20/11/2020.

Mise en application le 1^{er} janvier 2023, cette instance remplace les CTL et les CHS-CT à l'issue des prochaines élections professionnelles.

- Le **CSA** sera une entité UNIQUE de dialogue social, avec en son sein dans les cas où elle est créée , une formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (**SSCT**).
- Formation spécialisée (**FS**) : organe de dialogue du **CSA** en matière **SSCT**

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION (CSA)

présentation juridique du décret n°2020-1427 du 20/11/2020

ORGANISATION

CSA assemblée plénière	————— —————	Formation spécialisée SSCT
---------------------------	----------------	----------------------------

COMPOSITION

Le nombre de représentants du personnel dans les CSA et les formations spécialisées est établi en fonction de l'effectif des services

Nombre de suppléants égal au Nombre de titulaires

CSA : 10 titulaires (dans le 37)

Formation spécialisée	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de titulaires égal au nombre de ceux siégeant au CSA - Désignés par les OS diégeant au CSA parmi les RP titulaires et suppléants du CSA - Suppléants désignés librement par chacune des OS siégeant au CSA
-----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	CSA	Formation spécialisée
Membres de droit	Président	Président du CSA
	Responsable RH	Représentants du personnel
	Secrétaire de séance (DDFIP)	Secrétaire désigné par parmi eux*
	Secrétaire adjoint (RP)	Secrétaire administratif désigné par DDFIP**
Assistant du Président	Représentant(s) de la DDFIP exerçant des fonctions de responsabilité et concerné (s) par les questions ou projets soumis à l'avis du CSA	[Non renseigné]
Expert	Convoqués à l'initiative du président ou à la demande des RP titulaires	
Médecin du travail	Sont entendus sur les points prévus par l'article 78 à l'initiative du président ou à la majorité des RP	Assistent aux réunions
Conseiller de prévention		
Assistant de prévention		
ISST		

* Pour un mandat d'une durée fixée au même moment

** Suppression du secrétaire animateur dans sa forme actuelle

Le règlement intérieur qui sera établi localement permettra à ces instances de fonctionner même si la circulaire d'application, actuellement en cours de négociation, n'est pas diffusée au 1^{er} janvier 2023.

ATTRIBUTIONS du CSA et des FS

- Consultation
- Débats, examen et information
- Autres attributions et pouvoirs d'intervention

Le CSA :	Principaux sujets sur lesquels elle est consultée
Le FS :	- Projets d'aménagement important hors projet de restructuration
	- Projets importants d'introduction de nouvelles technologies
	- Mise, remise ou maintien au travail des accidentés du travail et des travailleurs handicapés
	- Projets de texte, autres que ceux de la compétence exclusive du CSA, relatifs à la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail, à l'organisation du travail, au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, à l'amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales y afférentes.

ARTICULATION DES COMPETENCES DU CSA ET DES FS EN MATIERE DE SSCT

- A l'initiative du président ou à la demande de la moitié de ses membres, inscription à l'ordre du jour d'un sujet devant faire l'objet d'une consultation obligatoire de la FS du comité tant que la FS n'a pas été consultée. L'avis du CSA se substitue alors à celui de la FS.
- A l'initiative du président du CSA ou à la demande de la majorité de ses membres, audition de l'ISST, du médecin du travail ou des conseillers/assistants de prévention

FONCTIONNEMENT du CSA et des FS

	CSA	Formation spécialisée
vote	Seuls votent les représentants titulaires des personnels	
vote défavorable unanime sur un projet	Réexamen dans un délai de 8 jours au moins et 30 jours au plus. Si absence de quorum à la 2ème réunion : pas de nouvelle délibération sur le même sujet selon cette procédure à l'issue de cette réunion	sans objet
procès verbal des réunions	à chaque séance	
Formation des représentants des personnels et de l'administration (hygiène, sécurité et conditions de ...	3 jours (pour les RP ne siégeant pas en FS-SSCT)	5 jours

Par ailleurs, suite à sa visite au service des amendes du site VAILLANT, l'ISST n'a pas remis son rapport écrit au CHS-CT, mais a toutefois évoqué lors de la séance un problème d'espace lié à la présence de trop nombreuses armoires.

Il préconise de maintenir la banque d'accueil et de déporter le reste du service dans un étage du site.

Le sujet sera assurément abordé en 2023 au sein du CSA...

5. Présentation et installation de bornes wifi dans les sites du département

Projet porté par le fonds d'amélioration des conditions de travail.

Les bornes permettront de proposer des lieux plus adaptés pour suivre des e-
formations.

Les sites concernés sont :

AMBOISE : salle de réunion au 2ème étage

Béranger : salle du patio + salle de réunion de l'hôtel particulier

Chinon : salle de réunion du RDC

Joué les Tours : salle de réunion coin repas

Loches : bureau de passage des CDL au RDC

NB : L'installation dans l'espace détente du sous-sol n'était pas possible car il est
partagé avec les agents d'un autre ministère (sous-Préfecture).

Vaillant : salles de réunion des 2^e et 9^e étages

Les codes d'accès seront communiqués aux agents des sites concernés.

Chaque espace aura un affichage qui indiquera la présence d'une borne WIFI ;

6. Examen du registre CHSCT et des fiches de signalement (pour information)

Les réponses des demandes exprimées sur le registre dématérialisé CHS-CT (page
d'accueil Ulysse 37) sont publiées en ligne par la Direction.

De nombreuses demandes ne relèvent pas du CHS-CT mais de BIL.

Un signalement au SIP de TOURS : injures et incivilités à l'encontre des agents
d'accueil. Une plainte a été déposée auprès du procureur de la République par l'agente
concernée.

M. POURQUIER indique se rendre à l'audience qui doit se tenir dans 2 semaines.

La Direction précise qu'il est de la responsabilité de chacun de composer le 17
(police) dès qu'une situation conflictuelle prend forme.

7. Point d'information sur les travaux immobiliers

- LOCHES : Les travaux du site sont achevés.

- BERANGER – HOTEL PARTICULIER : Travaux programmés au 1^{er} trimestre 2023
pour une remise aux normes des circuits électrique et informatique et de l'alarme
« incendie ».

Durant cette période les OS n'auront pour seuls bureaux que ceux situés sur le site
VAILLANT, l'ATSCAF n'aura plus d'espace dédié et les services seront en zone tampon
sur le site de VAILLANT.

Un planning sera diffusé.

- VAILLANT-patio : RDC + 1^{er} étage – remplacement des ouvrants, des radiateurs et
des deux baies vitrées situées de chaque côté de l'escalier.

Durée des travaux prévue : 3 à 5 mois

Les services des zones concernées seront placés en zone tampon

-CHINON : Une réflexion est en cours concernant la salle de convivialité

De plus, des fissures ont été constatées sur la casquette du bâtiment qui abrite
l'entrée du personnel.

La zone a été sécurisée et des expertises sont en cours pour la réalisation des
travaux de remise en état.

8. Point sur les exercices d'évacuation

- Exercice pratiqué sur le site de Vaillant

Les points à améliorer : Assurer une formation continue du personnel en charge de la surveillance et l'exploitation du SSI , des personnes concernées par l'organisation de l'évacuation et/ou à la manipulation des moyens de secours.

Assurer la coordination entre les différents sites : UIOSS, CD37 et DDFIP.

-Exercice pratiqué sur le site Béranger le 15/09/2022

RAS

9. Programme d'intervention 2022 du CHSCT : budget et fiches d'actions

Le budget disponible s'élève à 46 597,64 €.

Les membres du CHS CT se sont réunis dans le cadre d'un groupe de travail le 26 septembre dernier sur le thème « prévisions budgétaires ».

Le GT a validé une dépense totale de 7468,70 € pour des aménagements de poste et de 14 694,21 € au titre d'achats de matériel.

Le CHS-CT a de plus, validé en séance plénière l'acquisition de casques pour le Centre de CONTACT (environ 13 000€) et de souris verticales (environ 500€).

Mme LEMOINE présentera en CHS-CT « volant » d'autres propositions pour que l'intégralité du budget 2022 soit consommé.

10. Questions diverses

Cette réunion plénière était la dernière sous ce format, puisque, suite aux élections professionnelles de décembre, de nouveaux représentants du personnel seront élus et participeront aux nouvelles instances (CSA et FS).

Vous pouvez compter sur notre engagement pour continuer à défendre nos conditions de travail et vous accompagner pour réaliser au mieux l'exercice de nos missions de service public.

Vos représentants FO DGFIP 37 : Christophe-André MEUNIER et Ivan SAUVAGE